

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2021
RIUNIONE DI I 18 E 19 DI NOVEMBRE 2021

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 18 ET 19 NOVEMBRE 2021

2021 / O2/047

**REPONSE DE MADAME FLORA MATTEI A LA QUESTION DEPOSEE PAR
MADAME SERENA BATTESTINI AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE**

OBJET : GECT sur les lignes corso-sardes.

Cara cunsigliera,

Madame,

Je vous remercie pour cette question sur la "Gestion européenne conjointe des connexions et transports transfrontaliers pour les îles" qui doit assurer et organiser un service public pérenne entre la Corse et le continent. Les actualités récentes de cette desserte nous poussent à nous interroger sur son recadrage et une mise en place rapide d'une délégation de service public de qualité.

Pour contextualiser, l'Office de Transports de la Corse, avait été désigné chef de file de ce projet de coopération européenne en vue de la création d'un groupement européen de coopération territoriale (GECT), dont les membres sont :

- la Collectivité de Corse ,
- l'office des transports de la CDC,
- la Région Autonome de Sardaigne,

avec la mission de gérer une continuité territoriale maritime transfrontalière européenne, pour les passagers et les marchandises, entre la Corse et la Sardaigne.

En 2017, en phase préalable du dossier GECT, l'Office des Transports de Corse, avec l'appui juridique et technique de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (organisme auquel nous sommes adhérents), a proposé et mis en œuvre une procédure précise de consultation en vue de désigner un opérateur en charge de cette desserte.

Le périmètre de service public alors envisagé -fret et passagers- consistait à desservir les ports de Prupia et Porto-Torres trois fois par semaine et ce sur une période de 36 mois, permettant une capacité de 5000 passagers et près de 37500 ml de fret par année (les horaires proposés devant, bien entendu, intégrer les contraintes liées à la chaîne logistique terrestre du transport des marchandises en priorité.)

Concernant le port de Prupia, il est techniquement adapté dans la réception de remorques Roll-on/roll-off (terre-plein d'une grande capacité) tout comme ses aspects nautiques (port en eau profonde et « port tout temps », permettant une grande capacité des navires, proximité à 1h des ports d'Aiacciu et de Purtivechju.).

Les tarifs maxi (€HT) par traversée, applicables :

- Pour le fret : ceux, optimisés et stabilisés, dans le cadre des DSP régulières gérées par l'OTC, c'est-à-dire 35€/ml.
- Pour le passager : d'une quarantaine d'€ par passager adulte.

Cette procédure n'a pu aboutir du fait qu'aucune offre n'avait été déposée auprès des services de l'Office des Transports de la Corse et le marché a été déclaré infructueux pour cette délégation de service public et la convention afférente.

Il convient de rappeler que durant plusieurs années, et ce jusqu'en 2017, la compagnie La Méridionale, assurant le service public Marseille-Prupia, assurait dans la continuité de ce service, deux rotations hebdomadaires entre Prupia-Porto-Torres. Le manque de rentabilité de cette ligne avait d'ailleurs poussé la compagnie (la Méridionale) à interrompre son service, car non compensé.

Par ailleurs, la Région Autonome de Sardaigne avait par délibération du 16 janvier 2018 mis en œuvre une délégation de service public entre Bunifaziu et Santa-Teresa di Gallura, à partir de novembre 2018 sur trois années. Cette ligne historique et importante au niveau du transport des passagers et de marchandises entre les deux îles ne semble plus suffire. L'actualité nous l'a récemment démontré- cette desserte fait l'objet d'un certain nombre de dysfonctionnements techniques et organisationnels.

Depuis que l'Assemblée de Corse a, par délibération du 20 décembre 2018, décidé de recourir à une convention de délégation de service public pour l'exploitation des services de transport maritime de marchandises et de passagers, un travail de fourmi avait alors été entrepris par l'OTC, main dans la main avec l'Assessorat des Transports de la Région Autonome de Sardaigne, la Collectivité de Corse, l'Assemblée

de Corse, la Préfecture de Corse (SGAC) et la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL).

En raison d'une réponse « hors-délai » (> 6 mois), de la partie française (SGAC et DGCL), il n'avait pas été possible de répondre dans les temps, et, l'Etat italien, par la Présidence du Conseil des ministres, avait demandé de reprendre les négociations avec une version définitive des statuts et convention conformément à l'article 4 du règlement GECT.

C'est dans cette perspective, que, à mon arrivée, à l'issue d'une réunion que nous avons tenue à Prupià, en septembre dernier, en présence des nombreux acteurs locaux qui ont répondu présents, des transporteurs corses et sardes, ces derniers nous ont exprimé leur incompréhension face aux difficultés qu'ils rencontraient au quotidien sur cette ligne exclusive entre la Corse et la Sardaigne.

Pour qu'un véritable service public maritime soit assuré entre nos deux îles méditerranéennes, une refonte, avec restructuration précise et adaptation cadrée des lignes, est nécessaires pour répondre aux demandes sociales, humaines, culturelles et économiques de la Corse et son île sœur.

Nous sommes donc actuellement, à l'Office des transports, en train d'établir le périmètre de la convention de service public pour mettre en œuvre ce service public maritime transfrontalier de façon similaire à celui proposé en 2017 entre les ports de Prupià et Porto-Torres. En termes de calendrier, dans la continuité de la présentation de cette DSP à l'Assemblée de Corse début 2022, on devrait être sur un calendrier complètement concomitant à celui de la DSP Corse/Continent pour une attribution à partir du second semestre 2022 et un début de service public transfrontalier à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il est nécessaire de préciser également que la dotation de continuité territoriale ne pourra en aucun cas être allouée à la mise en place d'une desserte régulière entre la Corse et la Sardaigne. Elle devra, par conséquent, mobiliser des crédits dédiés de la part de la Collectivité de Corse.

En conclusion, nous travaillons pour concrétiser cette dynamique méditerranéenne d'une desserte maritime de qualité entre la Corse et la Sardaigne. L'ouverture de la Corse aux îles méditerranéennes, est une idée totalement en accord avec nos fondamentaux, et cela passe par la consolidation d'une véritable qualité de service public s'articulant autour de la fiabilité, de la fréquence du trafic, de navires optimaux et d'une tarification adaptée entre la Corse et la Sardaigne.

Ainsi, nous pourrions enfin obtenir, en complément de cette ligne Marseille-Corse de qualité, un regain d'intérêt également pour les petits ports, les ports secondaires, afin de dynamiser nos territoires et nos entreprises locales, et à terme amplifier l'implication de toutes les forces vives parmi les acteurs locaux, qui souffrent en période hivernale d'un manque de développement économique.

Et de fait, tous les échanges à construire avec nos plus proches voisins italiens, projets de coopération et travaux de collaboration, existants et à venir, s'en verront facilités et valorisés par cette mobilité entre la Corse et la Sardaigne.

Je vous remercie.